

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 03 octobre 2023

<u>Présents :</u>	Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, Mme Valérie CHESNOY, M. Cyrille CHEVRILLON, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Cindy GUILBERT, M. Frédéric JORAND, M. Michaël MOULIN, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.
<u>Pouvoirs :</u>	M. Georges ARHURO à Mme Odile MOULIN ; Mme Brigitte COZZO à M. Joël SIOU ; Mme Sophie HOTOMME à Mme Cindy GUILBERT ; M. Yann LE NAOUR à M. Michel CADOT.
<u>Absents excusés :</u>	M. Jean-Marie CHAMPEAU ; M. Guillaume GRAFFIN ; M. Bertrand HAMEL.
<u>Absents :</u>	
<u>Membres :</u>	En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 15
<u>Date convocation :</u>	28 septembre 2023
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mme Valérie CHESNOY

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2023	2
2. NOËL DES ENFANTS	2
3. CDG28 – MÉDECINE PRÉVENTIVE	2
4. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL.....	2
5. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2024	3
6. CCPH – RPQS 2022 du SPANC	3
7. SUBVENTIONS DIVERSES	3
8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES.....	4

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2023

Le compte rendu du Conseil municipal du 27 juin 2023, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. NOËL DES ENFANTS

Chaque année, une somme est prévue au budget primitif pour le Noël des enfants de la commune : 18€ par enfant. Le Maire propose d'augmenter ce montant à 20 €.

Cette année, pour changer du traditionnel spectacle de magie offert aux enfants scolarisés, la commune propose des ateliers scientifiques. Les Savants Fous, localisés à Dreux, viendront animer un atelier d'environ 1h30 dans chaque classe. L'atelier sera choisi parmi un large panel de thèmes comme la chimie, la faune et la flore, la physique, le corps humain, la lumière, l'eau, l'espace, le moyen-âge, notre planète, etc. Les enfants pourront ainsi participer activement à l'atelier adapté à leur âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

OFFRE aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés, un jouet d'une valeur de 20€, distribué lors de la journée « Arbre de Noël », organisée par la Municipalité ;

ALLOUE une somme de 20 € par élève scolarisé à Goussainville ;

DONNE toute latitude au Maire et à Mme MOULIN pour organiser les ateliers scientifiques avant les vacances de Noël. Le solde du montant alloué sera utilisé pour l'achat de matériel et/ou de jouets.

3. CDG28 – MÉDECINE PRÉVENTIVE

Depuis 2015, SISTEL (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises, Dreux) prend en charge la santé au travail des agents de Goussainville (suivi médical). SISTEL ne disposant plus de personnels médicaux suffisants pour assurer cette mission, la commune de Goussainville est radiée au 31/12/2023.

Le CDG28 (Centre de Gestion d'Eure-et-Loir) propose un service de médecine préventive pour accompagner les collectivités dans la sécurité et la protection de la santé de leurs agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADHÈRE au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion ;

ACCEPTÉ les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

4. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL

Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales (exemple des situations de conflits d'intérêts). Il est tenu au secret professionnel, ses avis et conseils sont consultatifs.

La communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH) a désigné, lors du Conseil communautaire du 28 juin 2023, M. Xavier LIBERT comme référent déontologue, qui peut assurer cette fonction pour l'ensemble des communes du territoire de la CCPH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre (M. Michaël MOULIN contre le principe d'un « conseil payant »),

MET EN PLACE un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de Goussainville.

Cette fonction sera confiée à M. Xavier LIBERT, Magistrat honoraire, ancien Président du Tribunal Administratif de Versailles et actuellement, référent médiation pour la juridiction administrative.

DIT que la collectivité versera une contribution à M. Xavier LIBERT de 80 € par saisine traitée.

5. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2024

M. le Maire propose différents projets d'investissements pour l'année 2024. Ils seront votés au prochain Conseil, suite à la détermination du budget et l'approbation des Conseillers.

- Rénovation énergétique de l'école élémentaire et de la cantine

L'étude des bâtiments réalisée par l'Association Énergies Solidaires (recrutée et prise en charge par la CCPH), a confirmé que les bâtiments de l'école élémentaire et de la cantine nécessitaient une rénovation énergétique (changement des huisseries, isolation des murs et plafonds, etc.).

- Réfection du trottoir, rue de Paris

Il est proposé, afin de faciliter le cheminement des piétons en toute sécurité, de rénover, dans un premier temps, le trottoir rue de Paris (de l'intersection avec la rue des Vignes à l'intersection avec la rue Saint Thibault, côté Mairie). Des bornes anti-stationnement seront également installées.

- Enfouissement des réseaux à La Forêt (rue du Moulin)

Le SIE-ELY a prévu un renforcement électrique dans la rue du Moulin.

- Caméra vidéoprotection pour le bâtiment technique

- Restauration de la mare (à côté de l'église de Goussainville)

Afin de toujours maintenir un niveau d'eau dans la mare, le muret devra être rénové pour être hermétique.

6. CCPH – RPQS 2022 du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la CCPH et concerne 11 370 habitants.

Les recettes 2022 s'élèvent à 57 741,70 € pour les compétences obligatoires (contrôle conception, implantation, bonne exécution et bon fonctionnement des installations) et à 6 208,27 € pour les compétences facultatives (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange). Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 43,6% pour l'année 2022.

Les Conseillers ont pris connaissance du RPQS 2022 du SPANC, dont une copie leur a été adressée.

7. SUBVENTIONS DIVERSES

- Association APF France Handicap
- AFMTÉLÉTHON
- Pompiers Humanitaires GSCF (groupe de secours Catastrophe Français)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.

- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'Eure-et-Loir

En 2022, FSL a reçu 3901 demandes. 2915 ménages euréliens ont bénéficié d'aides (accès ou maintien dans le logement, aides pour fournitures énergie, eau, téléphonie, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention calculée sur la base 0,50 € par habitant (En 2023, 1328 habitants selon l'INSEE), soit 664 €.

- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

En 2022, FAJ a soutenu 1340 jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion (aides individuelles ou collectives).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention calculée sur la base 0,50 € par habitant (En 2023, 1328 habitants selon l'INSEE), soit 664 €.

8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- L'équipe municipale remercie chaleureusement M. Cyrille CHEVRILLON qui a fait don de nombreux meubles de bureau à la commune. Ils ont été installés dans les bureaux de la mairie, dans la garderie et dans les classes.
- Le rapport d'activité de la CCPH présente le bilan des actions menées en partenariat avec les 36 communes du territoire sur l'année 2022. Prenez en connaissance pour connaître et comprendre le fonctionnement de la CCPH (rapport disponible sur le site de la commune et sur l'application Intramuros).
- Les travaux d'enfouissement de Champagne ont débuté le 18 septembre.
- L'aire de jeux du square de Goussainville est ouverte depuis le 22 septembre 2023. Celle de Champagne ouvrira après que les finitions soient terminées. Nous espérons que ces aires de jeux raviront nos petits Goussainvillois !



- L'engazonnement d'une partie du terrain (1000 m²) à l'entrée de Goussainville est en cours. Le terrain de foot sera ainsi prochainement créé.
- Les différentes signalisations (marquages au sol, radars pédagogiques en marche) sont mises en place depuis cet été. Nous vous remercions de respecter la limitation de vitesse à 30 km/h, nécessaire pour la sécurité de tous. Des contrôles de la gendarmerie seront réalisés régulièrement.
- Les lockers, casiers Mondial Relay sur la place de l'église, sont fonctionnels. Vous pouvez envoyer et récupérer vos colis 7j/7, 24h/24 !
- Les défibrillateurs vont être remis en place, le premier entre la mairie et l'école, le second à l'ancienne mairie de Champagne.
- Concernant la construction du bâtiment technique, l'appel d'offres est clos depuis le 28 septembre 2023. L'analyse des candidatures est en cours, les entreprises vont être prochainement choisies. Les travaux de voirie devraient débuter durant le dernier trimestre 2023.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Michel CADOT

